

Questionnaire

- 1/ Depuis combien d'années participez vous au concours des maisons fleuries
☐ Oui ☐ Non
- 2/ Quel âge avez vous ?
- 3/ Quel budget moyen consacrez vous au fleurissement de votre habitation ?
- 4/ Participez vous à des bourses aux plantes ou a des troc plantes ?
☐ Oui ☐ Non
- 5/ Connaissez vous le nom de la plupart des plantes et des fleurs de votre jardin ?
☐ Oui ☐ Non
- 6/ Depuis l'interdiction de l'utilisation des pesticides éprouvez vous des difficultés à entretenir votre jardin ?
☐ Oui ☐ Non
- 7/ Pour faire face aux étés de plus en plus secs , disposez vous de récupérateur d'eau de pluie ?
☐ Oui ☐ Non
- 8/ Pour vos déchets végétaux , utilisez vous un broyeur ou un composteur ?
☐ Oui ☐ Non

Merci de vos réponses.

Lors de son passage le jury pourra répondre à vos questions concernant l'utilisation de solutions alternatives et les actions à mener pour préserver la biodiversité.

MARVALE

Concours
des Maisons

fleuries

Dossier d'inscription à renvoyer
Avant le 1er juillet 2025

Passage du jury début août

La Commune de Marval organise le concours communal des maisons fleuries. Il vise à saluer et récompenser les actions menées par les habitants en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, façades, balcons et terrasses, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à l'image de la Commune.

Catégories :

Les participants peuvent s'inscrire dans une des catégories suivantes

Catégorie I : maison avec jardin ou cour ou les façades (balcons, terrasses, fenêtres, murs) visibles du domaine public

Catégorie II : potager fleuri

Critères d'évaluation :

Le jury se basera sur les critères suivants pour évaluer le fleurissement :

Le bon goût de la composition du fleurissement (harmonie des couleurs, diversité des végétaux, décorations)

L'adaptation de l'aménagement aux contraintes du site (choix des espèces)

La qualité de l'entretien de l'ensemble de l'aménagement ainsi que des bâtiments.

La démarche environnementale. (Présence de récupérateurs d'Eau, Paillage des massifs, présence de fleurs sauvages, nichoirs à oiseaux etc..)

A gagner pour chaque catégorie:

1er Prix : un bon d'achat d'un montant de 50 euros plus une plaque

2ème Prix : un bon d'achat de 40 euros plus une plaque

3ème Prix : un bon d'achat de 30 euros plus une plaque

Chaque participant se verra remettre un bon d'achat de 20 euros ainsi qu'une plante offerts par la municipalité lors de la remise des prix qui aura lieu à l'occasion du repas de fin d'année

Jury

Le jury sera composé de deux élus , de deux professionnels de l'horticulture ou du paysage ainsi que des deux derniers lauréats du concours.

La date de visite du jury aura lieu début Août

Modalités d'inscription

Ce concours est ouvert à tous les Marvalais, propriétaires ou locataires dont le jardin où les décorations florales et végétales, mais aussi l'aménagement des abords sont visibles d'une rue ou d'une voie passante.

Les bulletins d'inscription sont à remettre à l'accueil de la mairie avant le 1^{er} juillet 2024.

Afin de mieux vous connaître, nous vous remercions de remplir le questionnaire joint au bulletin d'inscription.

Les participants acceptent que les photos de fleurissement soient prises à partir de la voie publique . Les lauréats autorisent que les photos de fleurissement soient publiées dans le bulletin communal ou sur le site Internet de la commune sans contrepartie autre que la citation de leur nom.

La participation vaut acceptation du règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A déposer ou à renvoyer à l'adresse suivante
avant le 1^{er} Juillet 2025 :

Mairie de Marval
Concours des maisons fleuries
60 le bourg
87440 Marval

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Tel :.....

Courriel :.....

Catégorie à laquelle vous participez :

☐ Maison avec jardin, façade ou balcon visible
De la rue

☐ Potager fleuri

Signature :